

224C0525
FR0011992700-FS0259

11 avril 2024

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

ATEME
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 avril 2024, la société anonyme Positano¹ (7 rue du Saint Esprit, L-1475, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en hausse, le 9 avril 2024, le seuil de 5% du capital de la société ATEME et détenir 574 970 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 5,004% du capital et 4,26% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ATEME sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Pierre Benoît Jousse.

² Sur la base d'un capital composé de 11 489 444 actions représentant 13 494 143 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.